

Taubira et le gouvernement font « confiance aux juges »

Selon la ministre de la Justice, c'est ce que démontre le texte qu'elle a présenté hier et qui portera le nom de « projet de loi de lutte contre la récidive. » « Nous savons ce qui provoque » cette récidive, a-t-elle ajouté. « Le souci c'est vraiment la sécurité des Français. »



SUDOUEST.FR

Donnez-nous votre avis sur cette réforme sur notre page Facebook (facebook.com/sudouest.journal).

sur les deux tableaux



obligations, et qui offre au juge une alternative à l'incarcération. PH. X.L.

POUR/CONTRE LA RÉFORME PÉNALE

Un magistrat, un policier, deux lectures opposées

Ivan Guitz, juge d'application des peines à Bordeaux (Syndicat de la magistrature), et Cyril Leteuil, délégué régional de Synergie Officiers



Il y a dans les annonces faites hier matin du bon et du moins bon. Et même une mesure inattendue sur les peines aménageables, qui montre qu'il y a eu un arbitrage. Cela ne figurait pas dans le projet de Christiane Taubira. Je pense que cette mesure, dans un projet destiné à faire baisser le nombre de la population carcérale, va immédiatement poser un problème. Ce qui me laisse un peu perplexe. On réduit les possibilités offertes par la loi pénitentiaire de 2009.

La contrainte pénale, ou probation, est en revanche une bonne mesure. À condition qu'elle soit accompagnée des moyens nécessaires. Par rapport au sursis avec mise à l'épreuve, qui est un cadre fixé par le tribunal correctionnel et le juge d'application des peines, la probation va ajouter du contenu à ce qui pourra être imposé au condamné. Le principe, lié lui aussi aux moyens, de limiter à 40 le nombre de dossiers pour un conseiller du service pénitentiaire d'insertion et de probation est une bonne chose. À Bordeaux, les conseillers du Spip ont aujourd'hui une centaine de dossiers chacun à gérer. Toutefois il faudra voir comment les choses vont se mettre en place. À ce stade, on ne sait pas ce que deviendra le sursis avec mise à l'épreuve. On y verra mieux lundi lorsque le texte complet sera présenté.

« La probation va ajouter du contenu à ce qui pourra être imposé au condamné »



J'ai le sentiment que la politique pénale est aujourd'hui dictée par la culture de l'excuse. À la première lecture, je suis consterné par la vision d'apitoiement sur le délinquant qui en ressort. Cette vision l'emporte sur la réalité criminelle, qui ne fait qu'augmenter sur l'ensemble de notre territoire. La suppression de la peine plancher va être considérée par les délinquants comme un encouragement. On entre dans la démolition de notre système pénal par angélisme.

Le suivi des condamnés après leur sortie de prison existe déjà. Mais, là, on veut substituer aux peines de prison des peines de probation. Pour nous, il reste nécessaire que les délinquants purgent des peines de prison. Il faut bien sûr, et c'est indispensable, que ces peines se déroulent dans des conditions acceptables dans des prisons modernes et humanisées. Mais on ne doit pas faire d'économies sur le dos de la sécurité, qui est un enjeu national.

La réduction des possibilités d'aménagement de peine me semble en revanche une bonne chose. J'y vois les appels renouvelés de Synergie en direction du ministre de l'Intérieur qui, jusque-là, donne le sentiment de soutenir les policiers, qui sont ceux qui poursuivent et arrêtent les délinquants et défendent la sécurité.

« On entre dans la démolition de notre système pénal par angélisme »

ite ni de gauche »

da, que ça marche». Le délégué général de Robin des lois n'en démord pas : « 80 % des peines prononcées dans les tribunaux français sont de moins de un an. On envoie aujourd'hui des gens en prison pour des faits pour lesquels on ne l'aurait même pas imaginé il y a vingt ans. La peine de probation est un bon outil. D'autant que, si le contrat n'est pas respecté, la personne ira en prison. »

Il se fait aussi le défenseur de la mesure destinée à mettre fin aux sorties dites « sèches » de détenus qui, une fois leur peine accomplie, quittent la prison sans savoir où aller ni que faire.

« Christine Boutin avait lancé une expérience de ce type à Nantes lorsqu'elle était ministre de la Ville. Je me souviens aussi qu'il y a trente ans l'adjointe au maire de Chabandemas, Simone Noailles, avait mis en place une mesure comparable

en créant des logements d'accueil pour les détenus qui sortaient de Gradignan et en les accompagnant avec les services sociaux. Il n'est pas question de sortie automatique aux deux tiers de la peine. Ce qui est prévu n'est d'ailleurs pas une révolution, mais un renforcement de ce qui existe pour aider le détenu à préparer sa sortie. »

François Korber choisit soigneusement ses exemples, pour étayer sa conviction que « la sécurité n'est une question ni de droite ni de gauche. Ce clivage m'apparaît stupide et superficiel ». Il voit aussi dans la suppression de la peine plancher « l'intelligence triompher au profit de l'individualisation de la peine. »

Jean-Pierre Tamisier

(1) Robin des lois est une association créée par François Korber qui utilise l'arme du droit pour faire respecter la loi dans les prisons.

« Intimidés par l'idéologie populiste »

■ FRONT NATIONAL
Le Front national a estimé vendredi après les annonces de François Hollande sur la réforme pénale que « le laxisme reste en France une idéologie d'État » et que le projet « est un très mauvais signal envoyé aux délinquants ». « La suppression des prétendues peines plancher et la création de la nouvelle "contrainte pénale", applicable à tous les délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à cinq ans et permettant le contrôle du condamné sans incarcération, vont encore accroître le sentiment d'impunité des voyous en France », affirme le parti d'extrême droite.

■ BRICE HORTEFEUX (UMP)
L'ex-ministre UMP de l'Intérieur voit dans la création d'une « contrainte pénale » un « mauvais signal adressé à la société » et « un mauvais message lancé aux délinquants » qui re-

connaissent toujours les marques « de faiblesse ». « Les peines de cinq ans de prison, ce n'est pas un vol à l'étalage, a poursuivi M. Hortefeux. C'est la détention d'armes, des incitations à la pédopornographie, des tentatives d'agression sexuelle... »

■ CHRISTOPHE BORGEL (PS)
« Malheureusement, les réactions de l'opposition au projet de réforme pénale du gouvernement sont une fois de plus dans l'outrance, a déploré le député PS de Haute-Garonne. Une fois de plus la droite préfère les slogans aux débats de fond sur l'efficacité de la politique pénale. »

■ CGT
La CGT a salué vendredi le projet de réforme pénale qui marque « en partie une rupture avec les politiques répressives » et a demandé « un vrai débat » sur le sujet et « plus de moyens » pour la justice. Ce projet

« fait déjà et fera l'objet d'attaques des tenants d'une vision ultra-sécuritaire, instrumentalisant les faits divers et agitant les peurs des citoyens », prévoit la centrale.

La CGT pénitentiaire s'est, elle, réjouie de l'objectif de 40 dossiers par agent, qui correspondait « à une revendication très forte » de sa part, « car faire de la probation et de l'insertion suppose que l'on puisse passer du temps avec les gens qu'on suit. »

■ OIP
L'Observatoire international des prisons (OIP) a estimé que « le gouvernement se laisse intimider par l'idéologie populiste ». « En fait d'arbitrage, c'est le non-choix entre le tout carcéral et le pari de la probation qui apparaît. Avec pour conséquence une confusion encore accrue du dispositif de réponses pénales », juge l'OIP dans un communiqué.